

Page: 1/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit 600464

· Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

- Code du produit: 4333097029903

· UFI: PGVQ-HYDD-080P-4KV8

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Vitrification polyuréthane
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

E/D/E - Einkaufsbuero Deutscher Eisenhaendler GmbH EDE Platz 1 D-42389 Wuppertal Germany

Tel. +49 202 6096-0 e-mail: sdb@ede.de

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)



Page: 2/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

			(suite de la page 1)
Eye Irrit. 2	1 319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Resp. Sens. 1 F		Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des respiratoires par inhalation.	difficultés
Skin Sens. 1 F	1 317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Carc. 2	1 351	Susceptible de provoquer le cancer.	
STOT SE 3 F	H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
STOT RE 2		Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exprépétées ou d'une exposition prolongée.	positions

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

L'étiquetage d'un risque d'aspiration (Asp.Tox.1 H304) n'est pas obligatoire pour les générateurs d'aérosols et les conteneurs munis d'un pulvérisateur scellé (règlement (CE) 1272/2008, annexe 1,1.3.3). Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

PMDI, isocyanate de polyméthylène polyphényle

Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthyloxirane

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

H332	Nocif par inhalation.
------	-----------------------

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation	ı d'un medecin,	garder a dispo	sition le recipien	t ou l'etiquette.
------	------------------------	-----------------	----------------	--------------------	-------------------

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 3)



Page: 3/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 11.03.2025 Date d'impression: 11.03.2025 Numéro de version 301

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 2)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

veux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

"À partir du 24 août 2023, l'utilisation industrielle ou professionnelle doit être précédée d'une formation appropriée".

La manipulation de ce produit peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées aux diisocvanates.

En cas d'asthme, d'eczéma ou de problèmes de peau, éviter tout contact, y compris cutané, avec le produit.

Ne pas utiliser le produit si la ventilation est insuffisante ou porter un masque de protection avec un filtre à gaz approprié (type A1 selon EN 14387).

· 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1%, évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH ou au règlement 2017/2100 ou au règlement 2018/605) à une concentration ≥ 0,1

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 9016-87-9	PMDI, isocyanate de polyméthylène polyphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 1244733-77-4 Numéro CE: 807-935-0 Reg.nr.: 01-2119486772-26	Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthyloxirane Carc. 2, H351 Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane The Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%

(suite page 4)



Page: 4/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

		(suite	de la page 3)
	CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	2,5-10%
	EINECS: 204-065-8	♦ Flam. Gas 1A, H220	
	Numéro index: 603-019-00-8	Press. Gas (Comp.), H280	
	Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	` · ·	
Ī	CAS: 74-98-6	propane	0-10%
	EINECS: 200-827-9	♦ Flam. Gas 1A, H220	
	Numéro index: 601-003-00-5	Press. Gas (Comp.), H280	
	Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	· · ·	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Autoprotection du secouriste d'urgence.
- · Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 5)



Page: 5/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 4)

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 6)



Page: 6/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 5)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Conserver au frais et au sec.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

· Protection des mains:



Gants de protection (DIN EN 374)



Page: 7/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 6)

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (DIN EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (DIN EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition
Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité
Aérosol extrêmement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.Supérieure: Non déterminé.

· Point d'éclair -42 °C (CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle)

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique: 23 °C - 4 mm (ISO 2431)

Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
Densité relative Non déterminé.
Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 8)



Page: 8/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 11.03.2025 Date d'impression: 11.03.2025 Numéro de version 301

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 7)

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· Solvants organiques: 11-25 % · VOC (CE) <17,00 % · VOC (CE) g/l <178,0 g/l

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 9)



Page: 9/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 8)

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -			
· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 9016	CAS: 9016-87-9 PMDI, isocyanate de polyméthylène polyphényle		
Oral	LD50	49.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4h	0,49 ppm (rat)	
CAS: 1244	CAS: 1244733-77-4 Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthyloxirane		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)	
CAS: 115-1	CAS: 115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50/4h	308 ppm (rat)	
CAS: 74-98-6 propane			
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/m³ (rat)	

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 10)



Page: 10/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 9)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (48h) 69,43 mg/L (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Remettre les conteneurs complètement vides pour le recyclage. Sinon, enlèver le contenu/récipient comme un déchet dangereux. Respecter les règlements officiels.

(suite page 11)



Page: 11/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 10)

· Catalogue européen des déchets			
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION		
08 05 00	déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08		
08 05 01*	déchets d'isocyanates		
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE		
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut		
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		
HP3	Inflammable		
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		
HP7	Cancérogène		
HP13	Sensibilisant		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1950 AÉROSOLS
- · IMDG AEROSOLS
- · IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 2 5F Gaz.

(suite page 12)



Page: 12/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 11)

· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



ClassLabel2 Gaz.2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

· **No EMS**: F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category

C, Clear of living quarters.

· Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class

1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transportCode de restriction en tunnels

· IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 13)



Page: 13/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 12)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

PMDI, isocyanate de polyméthylène polyphényle

Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthyloxirane

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 14)



Page: 14/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.03.2025 Numéro de version 301 Révision: 11.03.2025

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 13)

- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Methanol
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Scénarios d'exposition

Exposure scenario(s) of ingredients (if present) are available on request at: sdb@ede.de

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.



Page: 15/15

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 11.03.2025 Date d'impression: 11.03.2025 Numéro de version 301

Nom du produit: Mousse de fenêtre et de montage Maxi 750 B2

(suite de la page 14)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact: sdb@ede.de

· Date de la version précédente: 11.03.2025

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression - Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR